



NATION
huronne-wendat

AVIS À TOUS

« Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus. »

Le Comité multidisciplinaire COVID-19 désire vous rappeler les mesures préventives suivantes :

Pour les citoyens de retour de voyage

Un isolement volontaire de 14 jours est recommandé à toutes les personnes qui reviennent de l'étranger le 12 mars 2020 ou à une date ultérieure. Ces personnes doivent faire preuve de vigilance et surveiller leurs symptômes.

Les entreprises qui livrent des marchandises au Québec en provenance de l'étranger n'ont pas à demander à leurs employés de se placer en isolement temporaire.

Cet isolement est obligatoire pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui reviennent de l'étranger. Pour le secteur public, les employés conserveront leur traitement durant la période d'isolement.

Les personnes qui reviennent d'un séjour à l'extérieur du Canada et qui sont en isolement à la maison doivent respecter les consignes décrites ci-dessous.

Restez à la maison

- N'allez pas à l'école, au travail, au CPE ou à la garderie, ni dans aucun endroit public.
- N'empruntez pas les transports publics.
- Reportez tout rendez-vous médical non urgent.
- N'accueillez pas de visiteurs à la maison.

Consignes sanitaires pour tous

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes ayant une maladie chronique. Par exemple, évitez de rendre visite aux personnes hospitalisées, aux personnes hébergées dans les centres d'hébergement de soins de longue durée ou dans les résidences privées.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

Pour plus d'informations, visitez le site Quebec.ca